

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juillet 2020

Etaient présents :

M.M. ELIE Céline, BAAS Isabelle, PLASSON Fabien, DUMAS Patricia, PERRIN Nans, BUSCA Gilles, MARTIN Christophe, TREMOULHEAC Estelle, ROBIN Christine, RIVOIRE Nadège, VAGNON Alexandre, CAREIL Etienne, THIOLLIERE Paul, MARTIN Yvan, GRANJON Agnès.

Isabelle BAAS donne procuration à Céline ELIE

Patricia DUMAS donne procuration à Nadège RIVOIRE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, après ajout de la remarque suivante :

A la demande de M Y. Martin : l'enveloppe globale des indemnités des membres du Conseil Municipal augmentera de 90 000 € sur 6 ans.

Du coup, Mme N. Rivoire précise que cette même enveloppe globale des indemnités a été revalorisée en novembre 2019, par l'état, et qu'il y a 4 adjoints au lieu de 3.

I-Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

- Syndicat intercommunal d'énergie de la Loire (SIEL) :
1 TITULAIRE : Estelle TREMOULHEAC – 1 SUPPLEANT : Nans PERRIN
- NUMERIAN (Syndicat mixte les Inforoutes de l'Ardèche) :
1 DELEGUE : Nans PERRIN
- Conseil d'administration de l'Espace Déôme :
1 DELEGUE : Nadège RIVOIRE
- Syndicat d'initiative du Val du Ternay :
1 DELEGUE : Fabien PLASSON
- Conseil d'administration de la maison de retraite :
1 DELEGUE : Patricia DUMAS
- Conseil d'administration du foyer d'accueil médicalisé (FAM)
1 DELEGUE : Céline ELIE
- Centre national d'aide sociale (CNAS) :
1 DELEGUE : Christophe MARTIN
- Sécurité routière :
1 DELEGUE : Alexandre VAGNON
- Organisme touristique du Canton de Bourg-Argental :
1 DELEGUE : Fabien PLASSON
- Désignation des représentants de la commune dans les associations : - « Noël et Partage » : Patricia DUMAS
- SICTOM :
2 DELEGUES : Isabelle BAAS, Paul THIOLLIERE
2 SUPPLEANTS : Alexandre VAGNON, Yvan MARTIN

Paul Thiollère intervient pour demander toute la vigilance du conseil municipal quant à la situation du FAM (foyer d'accueil médicalisé). En cas de « dépôt de bilan », il y a un important enjeu économique sur le village.

Mme Céline Elie précise que la situation est complexe car la direction de l'établissement est regroupée avec celle du foyer d'accueil de St Chamond. Céline Elie siègera au CA du foyer.

II - Autorisation pour la vente des parcelles du lotissement Pré-Battoir

Il s'agit de reprendre la délibération du 28 mars et du 18 avril 2017 et de l'actualiser au nom du nouveau conseil municipal, sans les clauses restrictives

- Les lots restants ou en cours de vente, à savoir B1, B3, B4 et B5 sont mis en vente aux prix de 42,00 € le m2.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme la Maire ou Mme Isabelle BAAS, 1^{ère} adjointe, à signer toutes les pièces utiles à la vente de ces terrains.

III - Modification délibérations du 23 juin 2020

A la demande de la préfecture, il s'agit de modifier la délibération comme suit : il n'y a pas de vice-président pour la commission d'appel d'offres

IV - Recrutement poste au secrétariat

Une fiche profil de recrutement a été élaborée par la commission de gestion du personnel. Le choix a été fait de regrouper le poste de secrétaire et celui du centre multi-média pour créer un poste à temps plein (35 h). En plus du travail de gestion de l'état civil, des élections, du cimetière, de l'urbanisme (etc ...), l'informatique, la communication et l'aide aux administrés feront partie des tâches demandées.

L'appel à candidature pourra se faire après validation par le comité technique du centre de gestion de la Loire qui se réunira le 09/09/20. Ainsi le poste pourrait être occupé d'ici la fin d'année 2020.

Yvan. Martin précise qu'en attendant le recrutement, le centre de gestion propose un service de remplacement.

V - Recours, contre l'arrêté préfectoral d'autorisation d'extension de la carrière du 02/01/2020.

Nans Perrin présente les lignes budgétaires 2019 et 2020 correspondant aux frais de tribunaux. La ligne budgétaire se fera en septembre-décembre prochains pour l'année 2021 et elle restera la même.

Coût des avocats en 2020 (à la date du 17 juillet 2020) : 8 424 ,00 €

Coût des avocats en 2019 : 11 109, 00 €

Comme cela avait été annoncé avant les élections, Céline Elie précise que le Conseil Municipal suivra la même ligne politique concernant le projet d'extension de la carrière que l'ancienne équipe municipale et que le recours est maintenu.

Paul Thiollère et Yvan Martin souhaitent que le dialogue reste ouvert avec l'exploitant de la carrière. Une attitude conflictuelle créerait une ambiance déplorable dans le village. Un apaisement est souhaitable. Il y a une possibilité de faire contourner le village pour les camions de la carrière. La Communauté des Communes doit aussi se pencher sur le dossier. Il faut prendre la peine de négocier pour obtenir plus, le procès étant perdu d'avance.

Céline Elie précise qu'un courrier de Monsieur Dorel a été reçu en mairie, courrier auquel une réponse a été apportée pour une entrevue en septembre prochain. Le travail des avocats se poursuit et l'idée est d'arriver à l'annulation de l'arrêté d'extension de la carrière, c'est-à-dire d'aller jusqu'au bout de la procédure. Dans tous les cas nous voulons obtenir des modifications. Nous n'excluons pas les discussions en parallèle avec le carrier.

Alex Vagnon ajoute que les membres du CM siégeront aux différentes instances en Préfecture.

Christine Robin explique qu'elle a siégé en tant que riveraine à la Commission de Suivi de Site jusqu'à maintenant (anciennement la CLIS) (*Le CSS a un rôle d'information et de concertation, obligatoirement mise en place sur des installations classées pour la protection de l'environnement*). En plus des riverains, sont présents également : la DREAL (*Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement*), des élus des collectivités territoriales, l'exploitant et des salariés. Cette commission n'a pas de pouvoir décisionnel et la confrontation des différentes parties est inexistante dans la réalité.

Un débat aura lieu au sein du conseil municipal sur ce sujet.

VI - Droit de Préemption Urbain

Paul Thiollère propose que l'on réfléchisse à une extension du droit de préemption au-delà de la zone UB (*zone urbaine correspondant au bourg ancien*) du PLU. Cette décision sera prise lors d'un prochain conseil.

VII - Divers

- Lotissement : 3 lots seront redécoupés en 2. Le géomètre va intervenir ; il n'est pas nécessaire de modifier le permis d'aménager, il reste à vérifier la surface autorisée par le SCOT, sinon, une bande végétale pourra être envisagée.

- bilan de la soirée du 13 juillet : environ 200 personnes pour les spectacles et animations et 400 à 500 personnes pour le feu d'artifice. C'est un succès avec un bilan positif pour les artistes comme le public. Présence de « Tu joues ? » avec prêt de jeux.
Merci à tous les bénévoles qui ont aidés à la réussite de cette journée.

- Cérémonie du 14 juillet fut l'occasion de renouveler les drapeaux de la mairie (1 France + 1 Europe). Pour cette occasion, les pompiers ont été très applaudis.
Le vide-grenier a été un grand succès aussi au vu du nombre de voitures. Les élus ont géré le stationnement pour le marché et les commerces du village. Un remerciement spécial aux services techniques qui ont installé (parkings, signalétique...)

- Salle des fêtes : une poutre porteuse a bougé récemment dans la salle de l'ancienne cantine et ceci présente un risque pour la sécurité. Un premier charpentier est venu constater l'ampleur des dégâts puis le bureau d'études Alpes Contrôle a fait un pré-diagnostic. Dans un premier temps des travaux de consolidation et d'étaiyage seront faits cet été pour permettre de rouvrir les salles à la rentrée. Puis dans l'année à venir des travaux de plus grande ampleur auront lieu mais sans déconstruction de la charpente.

- Le même bureau d'études Alpes contrôles a fait un pré-diagnostic de la dalle du Ternay (Place du marché).

- Etienne Careil et Paul Thiollère ont participé à une formation de la CCMP sur l'installation et la transmission d'exploitation agricole. Un enjeu-une réflexion pour l'avenir de notre village.

- Nans Perrin informe du changement de 2 photocopieurs (1 mairie + 1 école) pour des équipements plus récents et moins coûteux en contrat de maintenance. Dans un souci de développement durable, les 2 anciens photocopieurs pourront être donnés à une association.
D'autre part, Erwann DENAUD assure une maintenance du matériel informatique à l'école. De nouveaux ordinateurs ont été donnés à l'école par le biais de l'IUT de St Etienne.

- Nadège Rivoire informe de la publication-distribution de la première Lettre Pirailonne du CM. Le numéro 2 est prévu pour fin septembre avec davantage de place accordée aux associations. La Lettre Pirailonne pourra devenir numérique à la demande. A terme, la communication se fera aussi par le site qui sera totalement revu.

- Paul Thiollère demande qu'un espace soit réservé pour l'équipe de Vivre au Village. Ceci est bien entendu accordé dans un souci de liberté d'expression et de démocratie.

- Fabien Plasson explique le projet du Sporting Club Pirailon de construction d'un Club House. Le club a fait des demandes au niveau de la région, du district, de la fédération de foot mais comme il s'agit d'un bâtiment communal la mairie sera porteuse du projet.
D'autre part, la commission Vie associative-Patrimoine se réunit pour la première fois lundi 20 juillet.

- Dernière info : le Syndicat d'initiative reçoit beaucoup de monde, ainsi que la brasserie du Pilat, signe que le tourisme est bien présent dans notre village !

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 heures

Vu par Nous, Céline ELIE, Maire de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, pour être affiché le 23 juillet 2020 à la porte de la mairie conformément aux prescriptions du Code des Collectivités Territoriales.



La maire, Céline ELIE

